



Assemblée générale

Distr. limitée
17 avril 2012
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session
Point 19 de l'ordre du jour
Développement durable

Antigua-et-Barbuda et République de Corée : projet de décision

**Modalités de l'accréditation et de la participation
des organisations non gouvernementales et autres
grands groupes compétents à la Conférence
des Nations Unies sur le développement durable
et à son processus préparatoire**

L'Assemblée générale, rappelant sa décision 66/544 du 22 décembre 2011, et prenant acte de la note du Secrétaire général¹,

Décide d'approuver les recommandations faites par le Secrétariat concernant l'accréditation des organisations non gouvernementales et autres grands groupes qui n'ont pas actuellement le statut consultatif auprès du Conseil économique et social mais qui souhaitent assister et contribuer à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, comme indiqué dans la note du Secrétaire général.

¹ A/66/760.

